4me Année. — N° 38. PARAIT LE SAMEDI 22 SEPTEMBRE 1888

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus.

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait.
Réclames : la ligne 0,30 cent.

DISTINCTION NÉCESSAIRE

Nous trouvons dans le *Radical* un article d'Henry Maret qui nous paraît contenir des observations pleines de justesse.

L'argument le plus sérieux invoqué par les adversaires du scrutin de liste est la manifestation soi-disant décisive et convaincante de l'immense majorité des conseils généraux.

Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser des vœux exprimés à ce sujet par les conseils généraux. Comme le scrutin d'arrondissement assure aux conseillers généraux une bien plus grande influence, il est assez explicable que ceux-ci se soient prononcés avec une énergie qui peut n'avoir rien de désintéressé pour un mode d'élection qui est loin de nuire à leur situation personnelle.

Les vœux des conseils généraux sont en effet une indication, dit Henry Maret. C'est l'indication qu'il faut faire tout le contraire.

Henry Maret signale on ne peut mieux une confusion des plus fâcheuses dont la plupart des esprits ne savent pas s'affranchir.

« Il faudrait, dit-il, apprendre au peuple des campagnes qu'il existe une différence entre une représentation provinciale et une représentation nationale. Or, jusqu'à présent, il ne la conçoit pas. En réalité, les trois quarts des électeurs ne nomment pas de députés; ils nomment des conseillers généraux. Tous les membres du Parlement peuvent le constater, quand ils visitent leurs régions. La plupart des demandes, la plupart des plaintes intéressent l'individu ou le clocher.

« Pour beaucoup, pour la majorité, le député est un homme qui doit s'occuper de telle route, de tel chemin, de tel produit du pays, de telles individualités, de telles luttes de village à village, et qui, mieux placé que tout autre, doit arracher à tel ou tel ministre des faveurs spéciales pour sa contrée et ses amis. Et cette majorité est fort étonnée quand on essaie de lui inculquer cette idée, que ce n'est point là le rôle du député, que le député a au contraire pour mission de se placer au-dessus des fractions, pour ne considérer que les intérêts généraux du pays, et que la Chambre est une assemblée nationale, non une assemblée départementale. »

C'est là, dit le rédacteur en chef du *Radical*, la cause première de tous les reproches qu'on adresse au parlementarisme.

Qu'arrive-t-il en effet? Les élus de chaque département encombrent les antichambres ministérielles, consacrent tout leur temps à de petites affaires et à de petites solutions. D'autre part, les ministres perdent leur temps à essayer de contenter tout le monde, et, s'occupant de tous les petits intérêts particuliers, négligent et oublient l'interêt public.

Quel est le remède? Tout d'abord habituer les populations, par l'usage du scrutin de liste, à remplacer leurs préoccupations intéressées par des courants politiques. Henry Maret trouve même la base actuelle du scrutin de liste trop étroite. Nous sommes de son avis, tout en reconnaissant qu'on ne saurait l'agrandir avant une instruction plus complète du suffrage universel.

Mais si les députés ne s'occupaient pas avant tout des intérêts de leur département, qui s'en occuperait? dira-t-on. Mais, répondrons-nous avec Henry Maret, tout simplement les assemblées provinciales, départementales.

Nous confessons qu'avec le régime centralisateur, dont nous souffrons, cela n'est pas possible. Aussi doit-on, et c'est pour nous le seul remède efficace à bien des maux, recourir à une décentralisation sincère.

Il faut que les pouvoirs des conseils régionaux soient très considérablement accrus, que les assemblées départementales puissent régler les affaires départementales, et que les citoyens et les communes n'aient pas, pour la satisfaction d'intérêts purement locaux, à s'adresser au Parlement et au gouvernement.

Sans cette décentralisation absolument indispensable, la soi-disant représentation nationale ne sera qu'une représentation d'intérêts locaux contradictoires. — Comme le signale si judicieusement Henry Maret, le mandat politique continuera à être une sorte de mandat municipal; chaque député réclamera sans cesse à la Chambre et dans les ministères en faveur de son quartier, et ne se doutera peut-être même pas qu'il est appelé à décider des intérêts généraux du pays tout entier.

T. G.

SINGULIER ÉTONNEMENT

Nous sommes habitués à voir les journaux allemands, particulièrement les journaux officieux, s'irriter du peu de progrès de la germanisation en Alsace-Lorraine, et de la persistante affection que ces provinces brutalement annexées conservent pour la France. Après tout, cette irritation est explicable; il est dur pour des vainqueurs de s'apercevoir qu'on n'a pu conquérir que le sol, et que les cœurs sont demeurés rebelles.

Mais il sied mal à un peuple, qui a connu la défaite, de n'avoir que respect pour la force de son vainqueur.

Ce n'est peut-être pas à un journal autrichien qu'il appartenait de tenir le langage qu'a récemment tenu la *Nouvelle Presse*. Il est peut-être pénible de voir que d'autres ont un sentiment plus raffiné de leur honneur, et la virilité d'une opposition permanente est peut-être une occasion de remords pour ceux qui n'ont su faire preuve que d'une faiblesse complaisante, mais il est des impressions que la pudeur commande de ne pas trop manifester.

La *Nouvelle Presse* a déclaré «qu'au milieu du réveil des nationnalités, les Alsaciens sont les seuls qui oublient leur origine pour rester fidèles à la France, et que leur attachement pour leur ancien pays est un sujet d'étonnement pour le monde entier». Il est, parait-il, incroyable que « les Alsaciens puissent hésiter à faire partie du puissant empire allemand, et qu'ils lui préfèrent la République française ». Les Alsaciens doivent, s'ils veulent être sages, « abandonner leurs faux dieux et délaisser le culte de la France ».

Ce conseil ne nous alarme pas beaucoup; nous savons qu'il ne sera pas suivi. Nous savons quelle foi profonde, quel amour ardent les provinces arrachées à la France conservent pour leur ancienne patrie.

On prétend qu'au lendemain de la guerre franco-allemande, M. de Bismarck, plus prévoyant que ses compatriotes, s'efforça d'empêcher l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, et qu'il dut s'incliner devant les exigences du parti militaire.

Le fait est-il exact? il est assez difficile de l'établir. Il prouverait que le chancelier allemand avait compris que l'Allemagne risquait fort d'attacher à son flanc une nouvelle Pologne.

Il n'est pas douteux que le plus sûr moyen de rétablir la paix et d'éviter tout conflit ultérieur était, sinon de rendre à la France les territoires occupés, du moins de proclamer leur indépendance et leur neutralité, et de constituer entre les deux pays une sorte de barrière infranchissable.

L'annexion criminelle une fois consommée, en dépit du sentiment des populations, l'Allemagne a cru fort habile de recourir à la force... Pour apaiser les ressentiments, elle a employé la violence et entretenu une agitation hostile par des persécutions brutales ou mesquines. Singulier moyen de se concilier les sympathies !

N'était-ce pas rendre plus éloquente une comparaison inévitable? N'était-ce pas rappeler cruellement aux Alsaciens-Lorrains combien leur condition antérieure était préférable. Froisser les sentiments, léser les intérêts, voilà en vérité une politique bien propre à étouffer tous les regrets !

Si le dévouement persistant de l'Alsace-Lorraine pour la France étonne la *Nouvelle Presse*, c'est que cette feuille viennoise est bien sujette à l'étonnement.

Elle est en vérité bien naïve, si elle s'imagine que la force peut supprimer tous les droits, que la puissance des armes peut avoir raison de la résistance des cœurs et des esprits. Elle invoque le principe des nationalités, mais ne sait-elle donc pas que ce qui constitue la nationalité, ce n'est pas la communauté de langage, ni même la communauté de mœurs, mais bien la communauté de volonté? On est avant tout de la patrie dont on veut être. C'est bien pour cela que l'Alsace-Lorraine n'est pas allemande.

H. M.

AUTOUR DU DIVORCE

Quand on a rétabli le divorce, on nous a dit qu'il devait être la soupape de sûreté contre les excès qu'engendrait le mariage indissoluble. On nous montra ces malheureux, ces « mal mariés » exaspérés par la pesanteur d'une chaîne que la mort seule pouvait rompre, hâter le dénouement de cette situation, égale à celle des forçats, soit par le suicide, soit en recourant au crime.

Nous ne voulons pas énumérer à nouveau le détail de tous les abus que le rétablissement du divorce devait supprimer net; ce rétablissement est de date trop récente, d'ailleurs, pour qu'il soit bien facile d'en apprécier encore tous les résultats, mais ceux que nous connaissons déjà permettraient presque d'affirmer que si le rétablissement du divorce a eu quelques bons résultats, il a été, en de nombreuses circonstances, la cause de crimes ou de délits qui vont sans cesse augmentant.

© VILLE DE SISTERON

Il y a une quinzaine de jours, à Nîmes, en plein boulevard et en plein jour, un jeune homme s'approchait d'une femme qu'il suivait depuis quelques instants. Il l'arrêta, lui adressant quelques paroles, puis on le vit tirer de sa poche un revolver et faire feu trois ou quatre fois sur la malheureuse, qui, atteinte en différents endroits du corps, expirait quelques heures après.

En s'approchant d'elle, le meurtrier, qui était son mari, lui avait demandé si, malgré le jugement de divorce, récemment prononcé entre eux, à son profit, à elle, elle ne voudrait pas revenir avec lui. L'épouse divorcée répondit négativement. Nous venons de dire ce qui s'en suivit.

Ce fait divers commence à devenir par trop banal ; il n'est guère de mois où la chronique n'ait à enregistrer un fait de cette nature. Quelquefois c'est avant le prononcé du jugement, aux premières formalités, que le mari tue ou essaie de tuer la femme qui ne veut plus ou ne peut plus supporter la vie commune. Souvent le divorce, prononcé au profit de l'épouse, et c'est le cas le plus fréquent — devient pour le mari une cause de ruine. Il faut rendre la dot. Et il tue.

Le mariage indissoluble, avec l'anodine séparation de corps pour tout correctif, engendrait beaucoup moins de ces protestations homicides ; les statistiques criminelles doivent le prouver, et il est à craindre que dans le but d'arriver au plus grand bien, la loi Naquet ne devienne la source d'abus et de maux beaucoup plus grands. Il en est souvent ainsi, du reste, les législateurs s'efforçant de remédier à un mal et ne trouvant qu'un remède qui, après expérience, se trouve être pire que le mal lui-même.

Il y aurait également beaucoup de choses à dire sur la situation que le divorce fait aux enfants. On n'a pas encore eu le temps d'en juger, mais nous craignons fort qu'à ce point de vue encore, on n'ait pas trop à se louer de la loi Naquet.

INFORMATIONS

La Classe de 1884.

Après entente avec la commission supérieure de la guerre et pour alléger le budget de son département, M. de Freycinet vient de décider qu'une seconde portion de 40 000 hommes de la classe 1884 sera libérée à la fin de l'année par anticipation.

Les Jéromistes.

Un certain nombre de partisans du prince Jérome se sont rendus aux noces de sa fille et ont eu un long entretien avec le prince avant leur retour en France. M. Maurice Richard qui conduisait la délégation n'a reçu du prince qu'une déclaration banale par laquelle le prétendant a affirmé sa foi dans l'avenir et qu'il croyait le moment proche où bientôt le pays, fatigué de l'impuissance du parlementarisme, ferait un retour en faveur des Bonaparte.

Projet relatif au Sénat.

M. Labordère, député de l'extrême-gauche, d'accord avec son groupe, a l'intention de saisir la Chambre, dès la rentrée, d'une proposition de loi ayant pour objet de modifier entièrement le système de recrutement du Sénat. Il voudrait que désormais la haute assemblée fut élue au suffrage universel, élevant toutefois la capacité électorale pour l'élection des sénateurs.

La Réouverture des Chambres.

Le décret portant la date de la reprise de la session, après accord entre les présidents des deux Chambres, le président de la commission du budget et le président du Conseil, au 9 octobre, sera soumis cette semaine à la signature du Président de la République.

Le scrutin d'arrondissement.

Le projet de rétablissement du scrutin d'arrondissement paraît subir un temps d'arrêt dans l'esprit de ses promoteurs. Tout en se réservant de saisir à son heure la Chambre de sa proposition, M. Ribot paraît vouloir attendre la réouverture du Parlement et les évènements qui peuvent se produire.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Collège. — On nous prie d'annoncer aux pères de famille que la rentrée des classes aura lieu le dimanche 30 septembre pour les pensionnaires, et le lundi 1er octobre pour les externes.

Société de Tir. — Demain dimanche, séance de tir des plus intéressantes, vu le beau prix qui sera décerné pour cette journée. L'ouverture du stand aura lieu à trois heures précises.

Nomination. — M. Rech, notre juge de paix, est nommé à Brignolles. Nous n'oublierons pas que, pendant son court séjour à Sisteron, M. Rech, dont les qualités de magistrat ont été appréciées par tous ceux qui ont eu l'occasion d'entrer en relations avec lui, s'est toujours montré comme un esprit très droit et très juste. Sa réputation de vieux républicain et sa grande modestie lui attiraient aussi de nombreuses sympathies.

Musique. — Mercredi soir, l'avenue de la Gare présentait un aspect très animé. — De nombreux promeneurs s'étaient donné rendez-vous au café Clergues, pour entendre la Société musicale qui donnait une sérénade à l'un de ses membres, à l'occasion de son mariage.

Cours de solfège. — La commission de la Société musicale a l'honneur d'informer les jeunes gens que des cours gratuits de solfège auront lieu les lundi et jeudi de chaque semaine, à *huit heures et demie* du soir, dans la salle de Sainte-Marie.

On est prié de bien vouloir se faire inscrire à partir du lundi 24 courant, au siège de la Société, salle Sainte-Marie, où un registre sera ouvert à cet effet.

Pigeons voyageurs. — Un lâcher de quatorze pigeons voyageurs a eu lieu jeudi matin par les soins d'un sapeur du génie venu de Briançon. Le trajet de Sisteron à Briançon a été effectué en moins de deux heures par ces intéressants messagers ailés.

Variétés Sisteronaises. — Jeudi ont eu lieu, aux Variétés, les débuts de Mlle Berthe d'Oliac, une capiteuse artiste au minois lutin et à l'œil vif. Nous attendons une nouvelle audition pour l'apprécier au point de vue de l'art, et nous espérons n'avoir que des éloges à lui faire.

Mlle Aïda continue la série de ses succès, ainsi que le baryton Erreirac.

* * *

Alcazar. — La direction de cet établissement attend de nouvelles recrues, mais, comme sœur Anne, elle ne voit rien venir. L'attraction du moment est le pianiste John, pour lequel le clavier n'a plus de secrets, et qui se joue, sans en avoir l'air, des difficultés les plus ardues.

Les amateurs de bonne Bière, ceux qui, soucieux de leur santé, ont en horreur les Bières étrangères, se trouveront bien de l'usage de la **Bière Phénix**, pur malt et houblon, débitée en bock-bouteilles au café de France (tenu par M. GASSEND, rue Droite), où l'on trouve également l'excellente **Bière Brune Lyonnaise**, dont la réputation est méritée.

La ville de Paris vient de faire poser les plaques indicatrices de la rue **Edouard-ROBERT**, en l'honneur de ce bienfaiteur de l'enfance, inventeur du **Biberon-Robert**, qui a élevé des millions de nourissons qui sont aujourd'hui des défenseurs de la patrie. Nous félicitons la municipalité parisienne de ce fait.

ÉTAT-CIVIL *du 14 au 21 Septembre.*

NAISSANCES

Martin (Marie-Louise).

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre M. Lavergne (Georges) et Mlle Féraud (Rose-Victorine-Marie).

Entre M. Imbert (Pierre-Désiré) et Mlle Reynaud (Emilie-Vitalie-Célestine).

DÉCÈS

Jaume (Marie-Cécile), 73 ans. — Brunet (Elisabeth), 69 ans. — Roumieu (Marie-Virginie), 67 ans. — Aubert (Fabius-Marcellin-Jean), 1 an.

VAUMEILH

Les sangliers ont de nouveau fait leur apparition dans notre commune. M. le maire vient de prendre un arrêté dans le but d'organiser une battue pour procéder à leur destruction.

LA BRILLANNE

Dimanche dernier, une brillante Félibrée a été tenue à La Brillanne, où ont eu lieu les véritables fêtes pour l'inauguration du pont qui relie cette localité à Oraison. C'est dimanche seulement que les félibres, venus de Provence et du Dauphiné, ont, dans une réunion charmante, à laquelle assistaient, en grand nombre, de belles et gracieuses dames, salué la Durance et le nouvel arc de triomphe que le génie humain a construit pour elle. Un dîner de quatre-vingt-seize couverts, très convenablement servi par M. Istres, maître d'hôtel, a donné aux divers membres de cette société l'occasion d'échanger à la fois des vues sérieuses sur l'avenir du félibrige et de gais propos, auxquels la langue provençale a prêté bien des fois ses nuances et ses finesses inépuisables.

Après le repas, des toasts nombreux et pleins de verve provençale ont été portés par MM. Maurel, de Berluc, Plauchud, Huot, Bernard, Guillibert, d'Ille, Gorde, et tant d'autres dont les noms nous échappent : tous appartenant à l'élite du félibrige. M. Granier nous a dit ensuite, dans une chaleureuse et patriotique improvisation, combien les Provençaux, tout en aimant leur Provence, étaient aussi de bons Français.

La réunion se serait prolongée longtemps, encore sans les exigences du départ à heure fixe, la commission de la fête n'ayant pas cru devoir demander un train spécial. On s'est donc séparé avec la satisfaction d'une journée agréablement consacrée aux choses de l'esprit, tous emportant le meilleur souvenir de cette fête et la conviction intime que les Félibrées sont, avec leurs charmes littéraires, l'élément le plus puissant de concorde et d'union entre tous les partis.

Remercions donc le véritable organisateur de cette belle journée, M. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier. D'après ce que nous savions des brillantes réunions de cette Société, nous ne doutions pas du succès de la félibrée de La Brillanne. — Et maintenant la Durance, ainsi fêtée, désormais rassurée sur les intentions des Provençaux à son égard, peut couler majestueuse et tranquille sous le *Pont des Félibres*.

G. TARDIEU.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 20 septembre 1888.

Le marché conserve sa bonne allure : le 3 0/0 cote 83 70 ex-coupon ; le 4 1/2 0/0 106.

L'action du *Crédit Foncier* se négocie à 1373. Les obligations foncières et communales sont, comme toujours, l'objet d'actives transactions.

La *Société Générale* est demandée à 478,75.

Jeudi soir sera close l'émission aux 100.000 obligations 6 0/0 du *Gouvernement de Cordoba*.

Le *Panama* cloture à 267, 50.

On s'entretien beaucoup en Bourse de l'émission annoncée pour le 27 septembre de 13, 700 obligations de la *Compagnie centrale des Cafés Restaurants*. S'inspirant du principe de groupement qui a créé la colossale fortune du Louvre, du bon Marché, des Bouillons Duval, etc, les fondateurs ont acheté vingt des plus importants et des meilleurs cafés

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

8

LES

BOURGEOIS DE PONT-CHAVILLE

Ce disours, rédigé en grande partie par le jeune secrétaire du sous-préfet, avait été revu par ce fonctionnaire ; et le matin même, à l'issue du déjeuner qu'il avait offert aux personnes qui suivaient la voiture du représentant du gouvernement, l'avoué-président en avait donné une première audition.

On était à peine à trois kilomètres de Pont-Chaville, lorsque, tout à coup, un gendarme dépassa, au grand galop de son cheval, la file des voitures qui suivaient celle du sous-préfet, dont il s'approcha en arrêtant subitement sa monture, fit le salut militaire et tirant de sa giberne un pli cacheté, le remit à M. de la Varonnière.

La file de berlines, calèches, cabriolets et vulgaires jardinières s'était arrêtée, et chacun des membres de l'expédition se demandait quel pouvait bien être l'important message que le gendarme apportait au sous-préfet.

En tendant la main pour recevoir le pli que le gendarme lui apportait, M. de la Varronnière avait jeté un rapide coup d'œil et échangé un furtif sourire avec son secrétaire, qui se tenait en face de lui, tandis que M. de Follempré se carrait majestueusement dans le fond de la voiture, aux côtés du premier fonctionnaire de l'arrondissement.

Le sous-préfet lut rapidement et reploya de suite la dépêche, qu'il remit dans son enveloppe et qu'il s'empressa d'enfouir dans la poche de sa tunique aux broderies bleu et argent.

— Quel contre-temps, dit-il. C'est une dépêche du ministère à laquelle il me faut répondre de suite. Je retourne en ville, et, malheureusement, je ne sais à quelle heure je pourrai repartir pour vous rejoindre, car j'aurai à télégraphier plusieurs fois, soit à Paris, soit à M. le préfet.

— En ce cas, répliqua l'avoué, dois-je retourner avec vous ?

— Que non, répondit le sous-préfet. Vous et mon secrétaire allez demander l'hospitalité soit à M. le conservateur des hypothèques, seul dans sa calèche de famille, soit à Me Allaire, avocat, qui est également seul dans sa tapissière à six places.

Ainsi fut fait. On savait maintenant, depuis la voiture du sous-préfet jusqu'à la dernière de la file, que M. de la Varronnière venait de recevoir une dépêche de service, qu'il repartait pour Pont-Chaville, et ne rejoindrait que le soir la délégation qu'il allait abandonner.

Cinq minutes après, la longue file de voitures se remettait en marche, tandis que la berline de M. le sous-préfet rebroussait chemin et, à peine masquée par un coude que la route faisait en cet endroit, était enlevée au grand trot de ses vigoureux postiers. Chose étonnante, au lieu de se diriger vers Pont-Chaville, le cocher quitta la route départementale et prenant une demi-route ou grand chemin vicinal, il ralentissait l'allure de son équipage et arrivait, dix minutes après, au commencement du bois des Perrets, taillis assez touffu qui se trouve à un kilomètre de Pont-Chaville, et où M. de Follempré possédait une espèce de petit pavillon ou rendez-vous de chasse.

A une centaine de mètres de ce pavillon, très isolé et caché du chemin par un relèvement de terrain, le sous-préfet descendit de voiture.

Le cocher reçut l'ordre de filer vers la ville et de venir prendre son maître vers cinq heures. Il était deux heures à peine.

M. de la Varronnière regarda à droite et à gauche, s'orienta, comme un homme qui ne serait jamais venu à l'endroit où il se trouvait et qui étudie les lieux ou regarde s'il n'est point surveillé, puis prenant une sorte de chemin tracé par le passage des charrieurs de bois, il alla droit devant lui.

A cent cinquante mètres, il aperçut un pavillon, d'aspect assez délabré, dont l'apparence répondait sans doute à la description qu'on lui en avait faite, car il s'y dirigea sans hésiter.

(A suivre.)

© VILLE DE SISTERON

restaurants de Paris qu'ils apportent à la Société libres de toutes dettes et de tout engagement. Citons entre autres la maison Chevet, le Salon des Familles, le café de Suède, etc., tous établissements justifiant de bénéfices minima de 15 0[0. L'avenir de la Société repose donc sur des hypothèques de réussite ou sur des aléas mais bien sur des chiffres certains.

En vue du tirage exceptionnel de *Panama*, la *Petite Bourse directe*, rue de la Bourse à Paris, vend au cours du jour et jusqu'au 10 octobre des titres de cette société qu'elle s'engage dès maintenant à racheter à 10 fr. au dessous du prix de vente. Les acheteurs bénéficient donc des chances de lots en envoyant soit le montant du titre, soit la différence de 10 francs.

VARIÉTÉS

Le Pain qui ne nourrit pas.

Voici, d'après un article fort intéressant de M. le docteur Battesti, dans la *Revue générale*, un exemple frappant des effets pernicieux que produit trop souvent le progrès industriel. Il s'agit de l'aliment de première nécessité par excellence, le pain.

Le pain que l'on consomme aujourd'hui dans les villes et dans plusieurs régions de la campagne possède un pouvoir nutritif nul ou insignifiant. Ce résultat est dû aux derniers perfectionnements apportés dans la meunerie.

Quelques détails techniques sont d'abord nécessaires pour la compréhension :

Le grain de blé est composé de deux lobes séparés par une rainure. Si on le coupe suivant cette rainure, on trouve de dehors en dedans :

1° Une pellicule qui est l'enveloppe du grain et qui constitue le son après la mouture ;

2° Une substance blanche remplissant les lobes en entier, formée en majeure partie de fécule ou amidon, substance non azotée et par conséquent non nutritive ;

3° Une particule solide de couleur jaunâtre, grosse comme une tête d'épingle, *l'embryon du blé*, dit vulgairement cœur du blé. Cette particule, de composition complexe, est surtout remarquable en ce qu'elle contient 40 p. 100 d'azote, alors que la viande en contient seulement 20. C'est donc l'élément le plus précieux du pain, puisqu'il en constitue la partie essentiellement nutritive.

Autrefois, le grain de blé était écrasé et converti en farine par deux meules horizontales fixées sur un pivot vertical, dont l'une tournait à frottement sur l'autre. La farine obtenue de la sorte contenait toutes les substances fondamentales du blé, et le pain était le plus nourrissant possible.

Mais l'art industriel n'avait pas dit son dernier mot. Ce pain, malgré ces qualités précieuses pour la nutrition, laissait à désirer au point de vue de la finesse et de la blancheur, défauts capitaux dans un temps où l'extérieur prime tout.

Or, c'est précisément l'embryon du blé, dont la couleur est jaunâtre, dont la consistance légèrement huileuse le rend difficilement conversible en fine farine, qui est la seule cause de ce grave inconvénient. Par des perfectionnements successifs apportés à la meunerie, on est arrivé à l'éliminer de la farine ; malheureusement on enlève ainsi au blé la plus grande partie de l'azote qui doit lui donner ses propriétés nutritives : l'embryon se trouve mélangé avec le son que l'on donne aux animaux, et l'on conserve pour l'homme une substance parfaitement blanche, il est vrai, mais dont l'usage est indifférent au point de vue de la nutrition, puisqu'elle est constituée en grande partie par de la fécule.

On a sauvé les apparences : les meuniers peuvent ainsi livrer une farine d'une blancheur irréprochable que le consommateur appréciera, mais, en réalité, le pain est dénaturé et ne peut plus servir qu'à tromper la faim sans aucun profit pour le corps.

Les graves inconvénients d'un pareil progrès sautent aux yeux. Les classes riches, qui usent du pain à table comme d'un accessoire, sont peu exposées à en souffrir ; mais les ouvriers, et d'une façon générale les gens de modeste aisance, qui, en somme, forment la grande majorité et pour qui le pain constitue la partie essentielle et la base de la nourriture, sont voués à une inanition inconsciente, devant fatalement aboutir, à la longue, à l'affaiblissement, sinon à l'épuisement, surtout dans les grandes villes, où les autres éléments nécessaires à la nutrition générale, l'air et la lumière, sont si parcimonieusement mesurés et coûtent si cher.

Voilà donc une invention dont le docteur Battesti ne peut s'empêcher d'admirer la magnifique conception, aboutissant clairement à la misère physiologique générale. Il se demande si un pareil progrès ne doit pas être considéré plutôt comme un malheur pour la société et si l'on ne devrait pas veiller à en entraver les effets.

Enlever au blé sa substance azotée équivaut à enlever au lait ou au vin leurs propriétés essentielles ; or, le lait et le vin sont encore moins indispensables que le pain.

Charmant Sourire.

Est-il une force de séduction plus puissante que celle du sourire qui répand sur tout le visage un air de grâce exquise et de franche amabilité ? quoi de plus ravissant que ces deux lèvres roses et fraîches s'entr'ouvrant comme une fleur éclose à demi et montrant dans le rouge écrin de gencives saines et fermes, deux brillantes rangées de perles délicates. Souriez donc, aimables lectrices, souriez encore, souriez toujours ! C'est là le secret de votre pouvoir... Mais n'oubliez pas que tout est fragile en ce monde et, pour ne pas voir ce don précieux du sourire se changer en désagréable grimace, soignez vos dents, sans cesse chaque jour au moyen du délicieux *Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, le dentifrice à la mode qui préservera vos dents et vos gencives et conservera à votre haleine une pureté constante.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1.25, 2 et 3 Fr.
PATE : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers, etc.

France et Étranger.

LA REVUE POUR TOUS

Journal illustré de la famille

Abonnements : 6 mois, 6 fr. 50 ; un an, 12 fr

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 SEPTEMBRE

ALPHONSE DAUDET : Le Curé de Cucugnan.

VICTOR CHERBULIEZ : L'idée de Jean Téterol, roman.

LOUIS ULBACH : Les Six sous de Béranger.

GEORGES OHNET : La Grande Marnière, roman.

PONTSVREZ : Demoiselle à marier (monologue).

E. GUILBEAU : Histoire de l'aveugle.

VITAL-MEURYSSE : Les Criquets.

CAMILLE FLAMMARION : Les Innondés de la planète Mars.

JULES CLARETIE : Candidat, roman. Jeux divers, etc.

Paris, L. BOULANGER, éditeur, 83, rue de Rennes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

Compagnie Vinicole France-Algérie

à BÉZIERS (Hérault)

Nous rappelons à nos lecteurs que la **Compagnie Vinicole France-Algérie**, à BÉZIERS (Hérault), dont tous les journaux du Midi ont annoncé la fondation avec les plus grands éloges pour son directeur, est l'intermédiaire direct entre les consommateurs et les produits des viticulteurs.

Par suite de sa puissante organisation et la suppression de tous frais inutiles, elle offre à l'acheteur une économie de 30 pour 100 *par comparaison de qualités*, tout en lui fournissant les meilleurs vins de France et d'Algérie.

Ses prix sont les suivants :

VIN ROUGE vieux supérieur du Midi.	Fr.	**120**
VIN ROUGE vieux ordinaire du Midi.	»	**98**
VIN ROUGE vieux supérieur d'Algérie	»	**109**
VIN ROUGE vieux ordinaire d'Algérie.	»	**92**

(La Bordelaise de 300 bouteilles)

logée et rendue en gare du destinataire

La compagnie livre contre remboursement avec *trois pour cent d'escompte*. Elle tient à la disposition des acheteurs qui ne la connaissent pas des références de premier ordre.

Pour commandes ou renseignements, écrire directement au directeur de la **Compagnie France-Algérie**, à BÉZIERS.

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE

CESSATION DE COMMERCE

—o—

Vente, avec 30 pour 100 de rabais, d'articles de Mode, Lingerie et Confections.

Mademoiselle B. Mourès.

(Sisteron.)

A VENDRE

PRESQUE POUR RIEN

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES

SCIENCES MÉDICALES

—o—

Cette vaste encyclopédie, à laquelle ont collaboré toutes les sommités médicales, se compose de *trente volumes* entièrement reliés à neuf.

S'adresser au bureau du journal, où le 1er et 30e volume sont déposés et mis à la disposition des amateurs.

LA JUDÉE

Liqueur Tonique et Digestive

A BASE DE JUS DE VIANDE

Dépôt chez les principaux Négociants.

A LOUER présentement

l'AUBERGE de l'ÉVÊCHÉ

Une propriété contenant mille toises, sise aux *Préaux*.—S'adresser à M. Alexandre TOURRES.

A LOUER

AU CASINO TOURRÈS

Chambres au 1er et 2me Étage.

S'adresser à M. J. Tourrès, Buvette du plateau de Longchamps, Marseille ; ou à M. Benonin Reynaud, Md de cuirs, rue Saunerie à Sisteron.

A LOUER

ALCAZAR LYRIQUE

entièrement construit à neuf

S'adresser : rue de Provence au Propriétaire ou au bureau du Journal.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

ECONOMIE ET CONSERVATION

DU LINGE

—o—

SAVON CUIT SUPERIEUR

Notre-Dame de Lourdes

—o—

U. GONGET

Fabricant

92, Grande rue Marengo, MARSEILLE

—o—

En vente : **Chez tous les épiciers**

SAVON ANTISEPTIQUE AU

GOUDRON BORATÉ

Maladies de la peau, lavages antiseptiques, crevasses, engelures, etc. Pr 2 fr. Tes phies. Env f. mand. **J. LIEUTAUD** Aîné, Marseille.

A LA LYRE PROVENÇALE

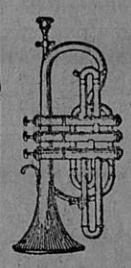

Fabrique d'Instruments de Musique

MAISON DE CONFIANCE

TH. ROBERT

LUTHIER

Rue des Récollettes, 13

ET

Rue de l'Arbre, 1

MARSEILLE

Médaille d'Or Exp. Intle de Phcie Vienne 1883

Sirop Codéine Tolu Zed

Le **Sirop** du Dr **Zed** est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de *Coqueluche, Insomnies*, etc. ; contre la *Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes*, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Phies.

Médaille d'Or Exp. Intle de Phcie Vienne 1883

RÉCOMPENSE DE **16,600** FR. A J. LAROCHE

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'**APPÉTIT**

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Phies.

« SISTERON-JOURNAL » est en vente :

A MARSEILLE : chez Madame Andréjol, Cours Belzunce (KIOSQUE NUMÉRO 50).

A AIX : chez M. C. Martinet, (TABACS) **Cours Mirabeau.**

A DIGNE : kiosques du Cours

© VILLE DE SISTERON

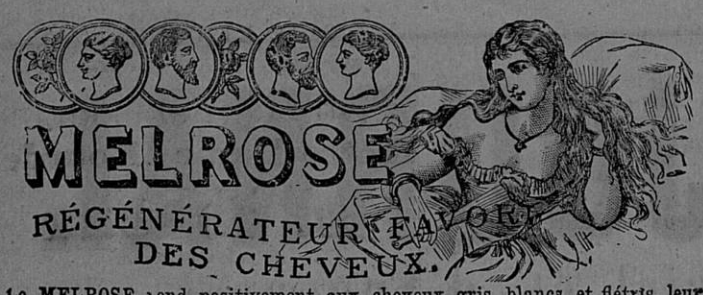

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Mal du Foie de Matrice Fr. blanches — Scrofule Glandes Tumeurs

Établissement Thermal ET EAU DE BONDONEAU

Près **Montélimar** (Drôme) — 5 à 10 fr. par jour. 1 bouteille — Eau de table, sucre et vin. Bon ventre — Ecrire au Gérant pour les 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar.

SAINTOIN
FRÈRES
ORLÉANS, *Maison fondée en 1760*, ORLÉANS

Chocolat Saintoin
Curaçao Saintoin

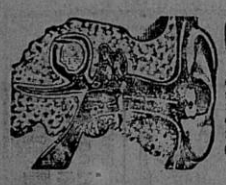

GUERISON DE LA SURDITÉ

Les **TYMPANS ARTIFICIELS**, brevetés, de **NICHOLSON**, guérissent ou soulagent la **Surdité**, quelle qu'en soit la cause. — *Les guérisons les plus remarquables ont été faites.* — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 80 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la **Surdité**, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces **TYMPANS** et les recommandent hautement. Nommez ce journal.
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS

POMPES BROQUET*

SPÉCIALES POUR VINS ET CIDRES. *121, rue Oberkampf, Paris.* Envoi franco du Catalogue.

AMEUBLEMENT, pitch-pin verni, 1 armoire, 1 lit et 1 table de nuit wagonnet ..... depuis **220** fr. »
AMEUBLEMENT ottoman, 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, recouvert tissu fantaisie ..... depuis **160** »
FOURNEAU en tôle et fonte, avec four et chaudière émaillée ..... depuis **52** »
SERVICE de table, 12 couverts, faïence décorée ... depuis **26** »
SERVICE de table, 48 verres à pied et 4 carafes .... depuis **15 50**
LESSIVEUSES-SAVONNEUSES, brevet. S. G. D. G., système Gaston Bozérian, en zinc, fond cuivré évitant la rouille ..... depuis **12 75**
BAIGNOIRE, grand modèle ..... depuis **35** »
APPAREILS hydrothérapiques ..... depuis **40** »
VOITURES d'enfants, avec capote et tablier ..... depuis **14 50**

Jouets — Voyage — Chaussures — Bijouterie

A LA
MÉNAGÈRE

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

MOBILIER COMPLET
Ménage, Jardin
Voyage et Campement

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE — PRIX FIXE MARQUÉ

BANCS dits de square, peinture verte, 1m50 long **17 50**
» square, à tente-abris, 1m50 long ..... **100** »
» siège, à 3 lames, peinture verte ..... depuis **8 50**
CHAISES en fer, peinture verte ..... depuis **4** »
» pliantes, fer et bois, peintes ..... depuis **2 75**
» en fer, siège à ressorts, peintes ..... depuis **7 25**
PARASOL de jardin, avec table en fer, peint ..... depuis **29 25**
TENTES pour jardins et bains de mer, 1m65, **65** fr.; 2m. **100** »
TONNEAUX d'arrosage, avec pompe, montés sur chariot, fer ..... depuis **95** »
TONDEUSES franco-américaines, pour le gazon .... depuis **32** »
TABLES en fer, peintes ..... depuis **4 25**
JEUX de tonneaux, **10** fr.; de croquet, **8** fr. **75**; de toupie hollandaise ..... depuis **60** »
MALLES de dames, **8** fr. **50**; d'hommes, **8** fr. **90**; valises, **4** fr. **90**; parapluies ..... depuis **2 90**

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

Grande Distillerie
DE LIQUEURS DU DAUPHINÉ

Vve ISMAEL ROBERT
à VOIRON (Isère)

SPÉCIALITÉS
Elixir de Cresson Dauphinois
LA LIBERTINE
Curaçao au Quinquina
AMER-ROBERT

MAISON ayant obtenu à l'Exposition Internationale de Lyon, 1886-87 :
MÉDAILLE D'OR DE 1re CLASSE
COURONNE CIVIQUE
GRAND DIPLOME D'HONNEUR

Expédition Exportation

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

Nouveau Journal Financier

28,000 abonnés — Paraît le Dimanche
19, rue de Londres PARIS

2 FRANCS par AN — Etranger 3 fr. — Envoi *franco* d'un N° sur demande.

16 PAGES DE TEXTE — *Tirages, Renseignements, Assemblées, Coupons, Cours de toutes les Valeurs* — Les Abonnés sont reçus gratuitement dans tous les Bureaux de Poste.

Le N° **10c** — *En Vente* — Paris, Lyon, Toulouse, Amiens, Bordeaux, Rouen

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions
AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.
AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

AVIS AUX MÉNAGÈRES ET BLANCHISSEUSES
DEMANDEZ PARTOUT

Le Nouveau-Né

MÉDAILLE D'ARGENT — EXPOSITION D'HYGIÈNE — PARIS 1887.
Savon Désinfectant (breveté s. g. d. g.)
Incomparable par ses propriétés d'économie, conservation du linge et promptitude à le blanchir.
Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Louis FERCHAT, fabricant, 5, r. Turenne, 5 Marseille.

CHOCOLAT-DAUPHIN
PUR CACAO ET SUCRE
VANILLÉ

Racahout-Dauphin
LE MEILLEUR ALIMENT
Pour les Enfants et les Convalescents

ALAMBIC VALYN
POUR TOUTES DISTILLATIONS, BROQUET *, SEUL CONCESSIONNAIRE, *121, r. Oberkampf, Paris*

Certifié conforme. Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON